

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

### ARBITRAGE

Classe A-INSTITUTIONAL EURO (ACC) (Code ISIN LU1232063393)

Classe A-INSTITUTIONAL EURO (DIS) (Code ISIN LU1232063476)

un compartiment de AZ Fund 1 géré par AZ Fund Management S.A., partie du groupe de sociétés Azimut Group

#### A) OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT:

**Objectifs:** Le Compartiment poursuit un objectif de rendement absolu positif sur la base d'une stratégie « merger arbitrage ».

**Politique d'investissement:** Le Compartiment prévoit un placement principal, c'est-à-dire jusqu'à 100% des actifs nets du Compartiment, en instruments financiers de nature actionnaire ou titres assimilables aux actions, obligations convertibles, warrant et instruments financiers dérivés émis par des sociétés faisant l'objet d'opérations extraordinaires de « corporate finance » (comme par exemple les fusions, scissions, acquisitions et tout autre réorganisation d'entreprise) dans le but de profiter de l'achèvement en temps opportun de ces opérations.

Cette stratégie prévoit le placement principalement dans des opérations extraordinaires de « corporate finance » déjà annoncées au marché. Le Compartiment pourra également investir dans des opérations pas encore définitives, mais dont la possible réalisation est déjà connue par le marché (au travers de la presse et/ou des organes d'informations économiques spécialisées).

La stratégie de « merger arbitrage » sera réalisée principalement au travers de l'acquisition de positions long et short sur des titres cotés ou négociés sur un marché réglementé sujets à opérations extraordinaires de « corporate finance ». Les positions longues seront prises sur les titres des sociétés cibles tandis que les positions courtes seront prises sur les titres des sociétés acquéreur.

Au cas où sur le marché il n'y aurait pas assez d'opérations en ligne avec la stratégie de placement décrite ci-dessus qui puissent assurer la diversification de portefeuille appropriée, le Compartiment se réserve le droit, à sa seule discrétion et en vue d'une gestion flexible, d'investir le restant des actifs nets du Compartiment :

- jusqu'à maximum 20% des actifs nets en instruments financiers de nature actionnaire non sujets aux opérations extraordinaires de « corporate finance » déjà annoncées au marché;
- jusqu'à maximum 100% des actifs nets en titres obligataires, instruments du marché monétaire et liquidités.

Du point de vue géographique, la composition du portefeuille sera orientée surtout vers des titres actionnaires européens et américains, sans aucune restriction de capitalisation et/ou secteurs de marchandise des émetteurs.

Les instruments financiers seront libellés dans les devises des pays de référence. Tout risque de change éventuel sera généralement couvert.

Le Compartiment pourra recourir – pour ses positions short dans le cadre de sa stratégie de « merger arbitrage » – à des options, futures, swaps (également négociés sur un marché réglementé ou OTC). Le Compartiment pourra en outre utiliser des instruments financiers dérivés – non seulement (i) sur les investissements susmentionnés aux fins d'investissements directs, mais aussi à des fins de couverture des risques (liés au marché, aux actions, aux taux d'intérêt, au change, au crédit, etc.). Le Compartiment n'investira pas plus de 10% de ses actifs nets en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC.

**Rachat de Parts:** Les Porteurs de Parts du Compartiment peuvent, chaque jour à tout moment, demander le rachat de leurs Parts contre espèces. Les remboursements se feront sur une base journalière.

**Politique de distribution:** Le Compartiment distribuera des dividendes aux porteurs de parts des classes A-INSTITUTIONAL EURO (DIS) et réinvestira les dividendes pour les porteurs de parts des classes A-INSTITUTIONAL EURO (ACC). La distribution des revenus est sur base trimestrielle.

#### B) PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT:

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Ces classes se situant dans la **catégorie du risque 3** du fait de ses hausses ou fléchissements, ou données simulées, par le passé.
- la catégorie de risque associée à ces classes ayant été calculée sur la base des données historiques, elle peut ne pas être une indication fiable de son profil de risque futur
- la catégorie de risque n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »;
- autres risques importants pour le Compartiment non pris convenablement en compte dans cet indicateur: risques de stratégie « merger arbitrage », risques des investissements en actions, risques des instruments dérivés, risques de crédit

##### Risques

- **Risques de stratégie « merger arbitrage »:** arbitrage est une technique consistant à profiter de la différence des prix sur différents marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments financiers etc. Si les prix des arbitrages se meuvent dans une direction erronée (augmentation de prix dans le cas du « short » transaction et /ou réduction de prix dans le cas du « long » transaction), la valeur des

parts du Compartiment pourra se réduire.

- **Risques des investissements en actions:** le niveau des cours des titres dépend de nombreux facteurs parmi lesquels la situation macroéconomique générale, le niveau de l'inflation et des taux d'intérêt, l'évolution des bénéfices des sociétés et les politiques de distribution des dividendes.
- **Risques des instruments dérivés:** puisque le Compartiment aura fréquemment recours à des instruments dérivés pour assumer des positions à découvert sur certains investissements, une possible augmentation de la valeur desdits investissements aurait un effet négatif sur la valeur du Compartiment.
- **Risques de crédit:** En ce qui concerne la partie investie dans des titres de sociétés émettrices ou les titres émis dans des pays émergents, il existe également un risque lié à la capacité de ces mêmes sociétés à honorer leurs engagements en matière de paiement des intérêts et de remboursement du capital.

#### C) FRAIS:

##### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée:	2% (*) sur le montant investi
Frais de sortie:	0% (*) sur le montant objet du rachat
Frais de conversion:	non prévue

(\*) les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins

## Frais prélevés par le Compartiment sur une année

**Frais courants:**  
**Frais de gestion et de fonctionnement**

Classe A-INSTITUTIONAL EURO (ACC) - Code ISIN LU1232063393 : 1,09% des actifs nets  
Classe A-INSTITUTIONAL EURO (DIS) - Code ISIN LU1232063476 : 1,09% des actifs nets

## Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

**Commission de gestion variable additionnelle**

il est prévu - dans l'horizon temporel de référence (année civile) - le prélèvement d'une éventuelle commission de gestion variable additionnelle égal à 10% de la différence - si positif - entre:

- 1) la VNI de la Part relevée avec référence au dernier jour ouvrable de l'année civile courante et
- 2) la V.N.I. de la Part relevée avec référence au dernier jour ouvrable de l'année civile précédant multiplié par le nombre de Parts existant au Jour d'Évaluation auquel le calcul de la susmentionnée commission se réfère.

Cette commission additionnelle est prélevée annuellement sur les liquidités disponibles du Compartiment le premier jour ouvrable de l'année civile suivant la période de référence.

L'application de la commission de gestion variable additionnelle est effectuée quotidiennement avec accumulation de la provision du jour auquel le calcul fait référence, selon la méthodologie ci-dessus indiquée.

Chaque jour, aux fins du calcul de la valeur globale du Compartiment, sera créditée au Compartiment la provision du jour précédent et sera débitée, le cas échéant, la provision du jour auquel le calcul se réfère

Classe A-INSTITUTIONAL EURO (ACC) - Code ISIN LU1232063393 : 0,00% est le montant facturé au titre du dernier exercice.

Classe A-INSTITUTIONAL EURO (DIS) - Code ISIN LU1232063476 : 0,00% la classe n'est pas active

Ce montant est fortement lié aux tendances des marchés et donc il ne reflète pas nécessairement ni la situation présente de ces marchés ni la tendance de la commission elle-même

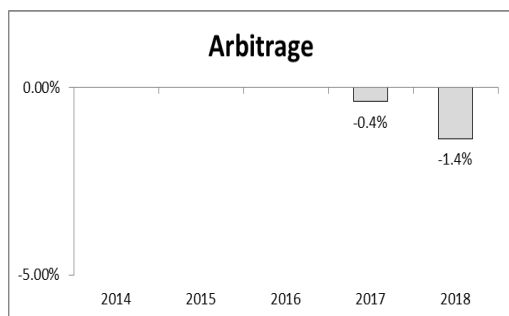
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en 31 décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions liées à certaines circonstances et les frais de transactions (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion

collective).

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section 15 et à l'Annexe V du prospectus de AZ Fund 1, disponible sur le site internet [www.azimut.it](http://www.azimut.it)

## D) PERFORMANCES PASSÉES:



- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur de performances futures
- Les performances historiques ont été évaluées en euro
- Les performances historiques du Compartiment reflètent les frais à charge du Compartiment et n'incluent pas les frais directement à charge de l'investisseur
- Le Compartiment a été créé le 8 juin 2015
- Ce type des Parts ont été créé en 2016

## E) INFORMATIONS PRATIQUES:

- **Nom du dépositaire:** BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg.
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations supplémentaires:** les investisseurs peuvent obtenir de plus amples informations sur AZ FUND 1, ses compartiments et les classes de parts disponibles dans le prospectus du AZ Fund 1 ou sur le site internet [www.azimut.it](http://www.azimut.it). Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments de AZ Fund 1. Les actifs et passifs des compartiments sont ségrégués en vertu de dispositions légales. De plus amples informations sur le fonds, telles qu'une copie du règlement de gestion, du Prospectus, du dernier rapport annuel et de tout rapport semestriel ultérieur peuvent être obtenues gratuitement en français au siège social de la Société de Gestion (AZ Fund Management S.A, 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg) ainsi qu'auprès des agents placeurs dans les pays de commercialisation.
- **Politique de rémunération de la Société de Gestion:** La politique de rémunération actualisée, y compris, sans s'y limiter, une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, est disponible sur le site internet: <http://www.azimut-group.com/en/international-presence/az-fund-management>  
Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande au siège social de la Société de Gestion

- **Modalités d'obtention d'autres informations pratiques:** d'autres informations pratiques, en ce compris le tout dernier prix des parts, peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société de Gestion (AZ Fund Management S.A, 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg) ainsi qu'auprès des agents placeurs dans les pays de commercialisation.
- **Fiscalité:** la législation fiscale du grand-duché de Luxembourg peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- **Responsabilité:** la responsabilité de AZ Fund Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du AZ Fund 1.
- **Autres Types de Parts:** le Compartiment peut émettre différents types de parts. Pour plus d'information sur les types de Parts, veuillez vous référer aux prospectus du AZ Fund 1 ou sur le site internet [www.azimut.it](http://www.azimut.it).
- **Conversions:** les investisseurs ont le droit d'échanger les parts qu'ils détiennent dans un compartiment contre des parts d'un autre compartiment de AZ FUND 1 selon les modalités de conversion décrites au chapitre 11 du prospectus de AZ Fund 1.

**AZ FUND 1 est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. AZ Fund Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2019.**